



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 34

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane GODARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Pôle d'économie solidaire 21 - Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2023-2025 - Subvention 2024

Le Pôle d'économie solidaire (PES 21) a pour objet de développer l'économie de proximité au sein des territoires en apportant des réponses socialement innovantes, d'accompagner à la création, le développement et la reprise d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que de former et renforcer les compétences des acteurs de l'ESS.

Par délibérations du 15 juin et du 19 juin 2023, le Conseil municipal et le Bureau métropolitain ont respectivement approuvé la signature d'une Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le PES 21 pour la période 2023-2025.

La convention prévoit la réalisation de 5 actions, dont 3 sont soutenues par Dijon métropole :

- Action 1 : Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le PES 21 accompagne les structures employeuses de l'ESS (associations, coopératives, entreprises sociales à agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, etc.) à la pérennisation de leurs emplois ainsi qu'à la consolidation de leurs activités. Au titre de l'année 2023, 26 structures ont été accueillies et 16 diagnostiquées. 13 ont été accompagnées individuellement et 3 ingénieries collectives ont été organisées.

- Action 2 : Osez entreprendre autrement

Le PES 21 contribue, par des actions de formation, d'information et de sensibilisation, à enrichir qualitativement les débats sur les problématiques de l'ESS. Avec de multiples partenaires, il organise des débats, conférences et des actions de sensibilisation sur l'ESS, notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En 2023, le PES 21 a notamment organisé deux ateliers à la Maison Phare, participé au DéfiPitch de l'ESS et animé une table-ronde dans le cadre des journées de l'économie autrement.

- Action 3 : Animation du réseau d'acteurs de l'ESS

Le PES 21 propose à la Métropole une action d'animation et de mobilisation des acteurs de l'ESS, notamment à travers l'animation de la feuille de route métropolitaine de l'ESS. Deux ateliers ont été organisés en 2023.

En conformité avec la CPOM 2023-2025, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 18 000 € (9 000€ pour la mise en œuvre de l'action 1, 3 000€ pour l'action 2 et 6 000€ pour l'action 3) au Pôle d'économie solidaire pour l'année 2024.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 18 000 € au pôle d'économie solidaire ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2024.

SCRUTIN POUR : 41 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

